



# L'Action Extérieure des Collectivités Territoriales pour l'eau et l'assainissement

19 avril 2023 – Jérémie Guérin et Irvina Parrel

# Quelques chiffres : les enjeux de l'accès à l'eau et l'assainissement

## ACCÈS À L'EAU, À L'ASSAINISSEMENT ET À L'HYGIÈNE



**2,2** MILLIARDS DE PERSONNES  
n'ont pas accès à des services d'alimentation domestique  
en eau potable gérés en toute sécurité\*.

**4,2** MILLIARDS DE PERSONNES,  
ne disposent pas de services d'assainissement gérés  
en toute sécurité\*.

Source : Rapport du Joint Monitoring Program for Water Supply OMS/UNICEF 2019

[\*Géré en toute sécurité\* signifie que cette ressource ou ce service sont administrés de façon à ce que les besoins de la population soient pris en compte, tout en préservant les ressources disponibles.]

## CHANGEMENT CLIMATIQUE & STRESS HYDRIQUE



**90%** DE L'ENSEMBLE DES RISQUES NATURELS  
SONT LIÉS À L'EAU.

Source : UN World Water Development Report 2019, "1 leaving no one behind"

Depuis 2000,  
LE NOMBRE DE CATASTROPHES LIÉES  
AUX INONDATIONS A AUGMENTÉ DE **134%**  
par rapport aux deux décennies précédentes.

Source : Rapport d'évaluation du GIEC 2021

EN 2020, **1,2** MILLIARD DE PERSONNES  
vivent dans des zones agricoles où les sécheresses sont très fréquentes.

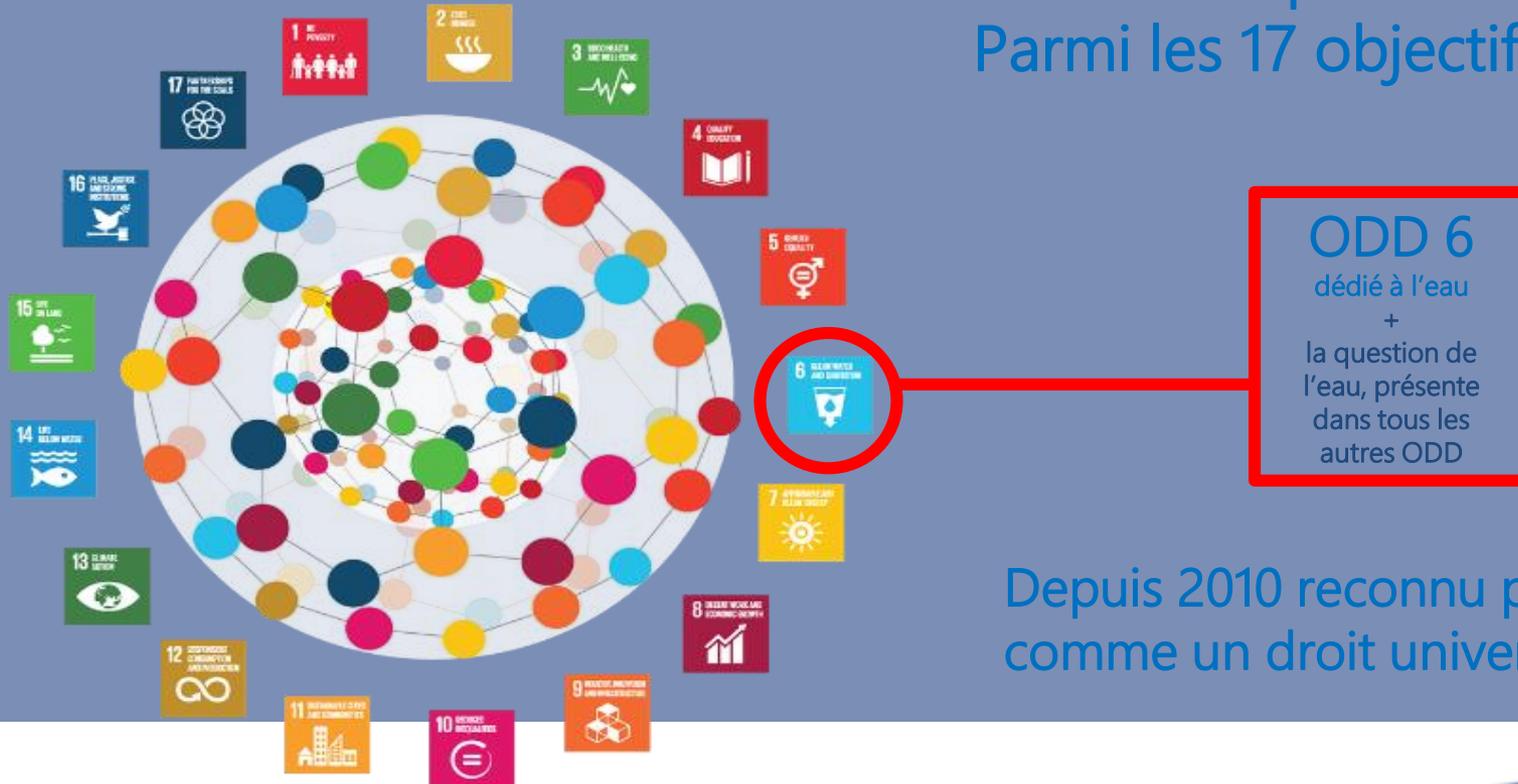
Source : State of Food and Agriculture 2020, FAO

D'ici 2050,  
LA DEMANDE MONDIALE  
EN EAU DEVRAIT CROÎTRE DE **30%**.

Source : UN World Water Development Report 2018

# 2030 – Les Objectifs de Développement Durable

Un secteur prioritaire  
Parmi les 17 objectifs



Depuis 2010 reconnu par l'ONU  
comme un droit universel

# Objectif : 100% d'accès pour tous

- Aujourd'hui, c'est surtout **la volonté politique** qui fait défaut (comme pour la faim dans le monde).

A cela s'ajoute la **pression démographique** et le **changement climatique**.

- Les acteurs ne peuvent agir seuls,

il s'agit de **coopérer** afin que chaque acteur puisse apporter sa pierre à l'édifice! L'effort doit être

**International, la ressource en eau n'a pas de frontière.**



# Cadre généraliste pour les collectivités territoriales

- ✓ **Décentralisation de l'action extérieure** » : Le rôle des CT s'affirme : E&A visée dans les lois de décentralisation (1992)
- ✓ **Loi LOP-DSI mise à jour le 4 août 2021** : Loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale
- ✓ **Loi Thiollière du 2 février 2007** : « *Les CT peuvent entreprendre des actions ne relevant pas du champ de leurs compétences.* » - Mobilisation budget général
- ✓ **Loi Oudin du 6 février 2005** : Possibilité donnée aux CT exerçant **les compétences eau et/ou assainissement**, de dédier **1% du budget annuel de ces services**, à des actions internationales portant sur ces secteurs.

## Et donc : différents leviers de financement

**Toutes les collectivités territoriales peuvent donc participer.**

**Un effet levier financier important et des possibilités d'actions multi-partenariales (complémentarité des compétences recherchée) :**

- Avec les Agences de l'eau de leurs bassins (mobilisent aussi la loi Oudin)
- Avec le Ministère des Affaires Etrangères et l'Agence Française de Développement
- D'autres collectivités avec leurs compétences ou leurs appels à projets complémentaires : Appel à projets Loi Oudin Toulouse Métropole, Région Occitanie, Solidae Ville de Paris...
- Des délégataires de service, des associations spécialisées ou des réseaux associatifs (RRMA, pS-Eau, CICLE).

Cofinancements - **effet levier** de 1 à 5



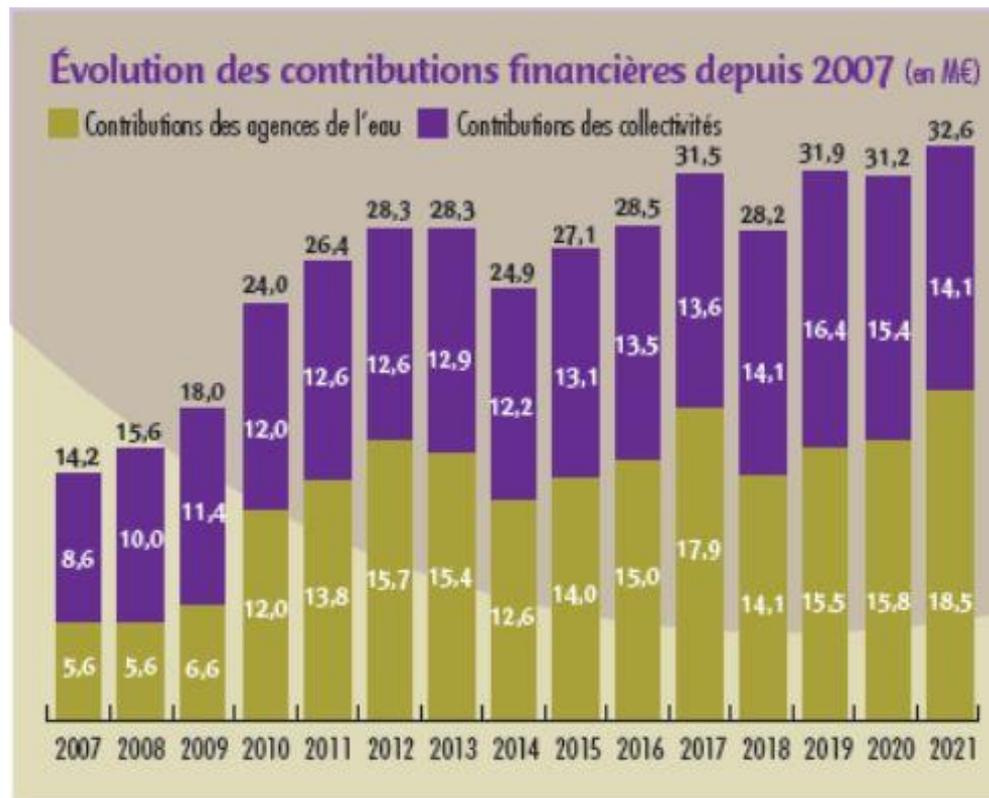
# Contributions des Agences de l'Eau et Collectivités Territoriales

## ✓ En 2021:

- **32,6 M€** mobilisés
- **Collectivités : 14,1 M€** dont **92% via loi Oudin**
- **Agences de l'eau: 18,5 M€**

## ✓ Depuis 2005:

- **391 M€** mobilisés dont **345 M€** via la Loi Oudin

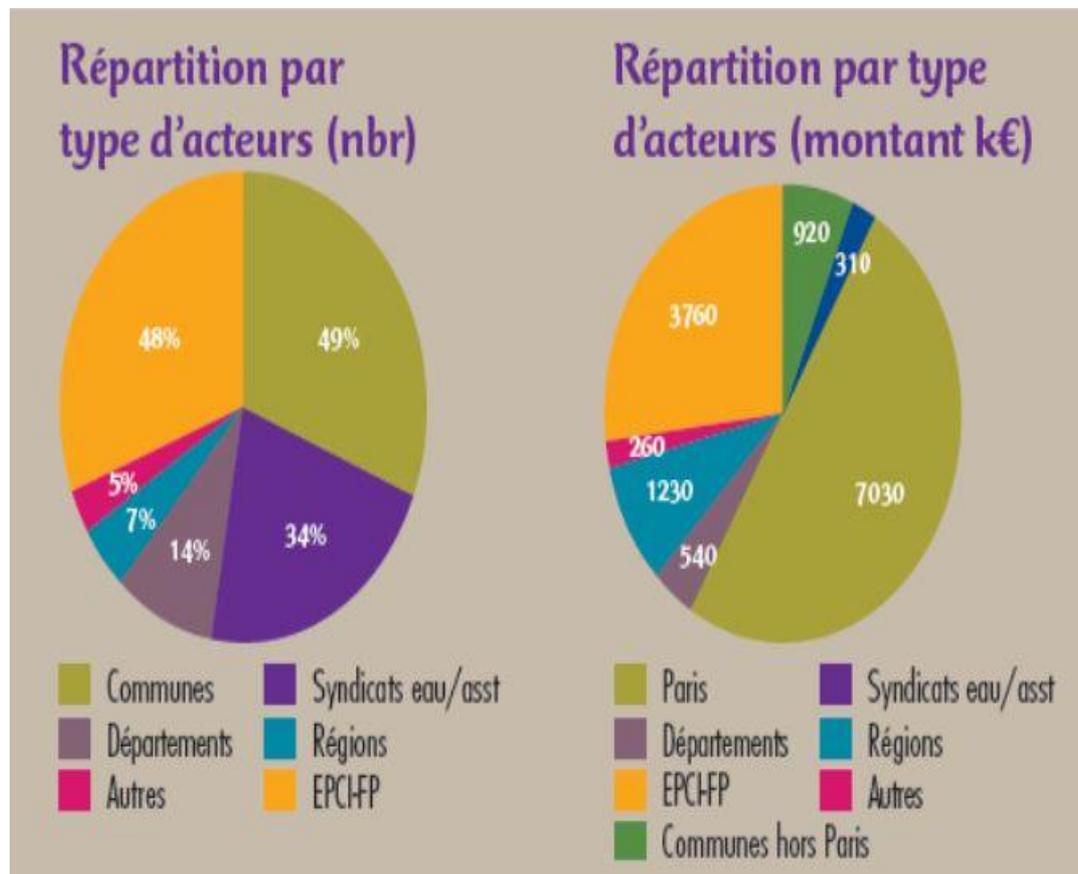


➤ **Une mobilisation globalement croissante**

## Focus sur les Collectivités Territoriales

✓ En 2021 :

- **172 collectivités engagées**
- De nombreuses petites collectivités
- Une contribution financière significative des grandes intercommunalités
- En 2020, on notait 79% des projets en Afrique subsaharienne (rural et petits centres)

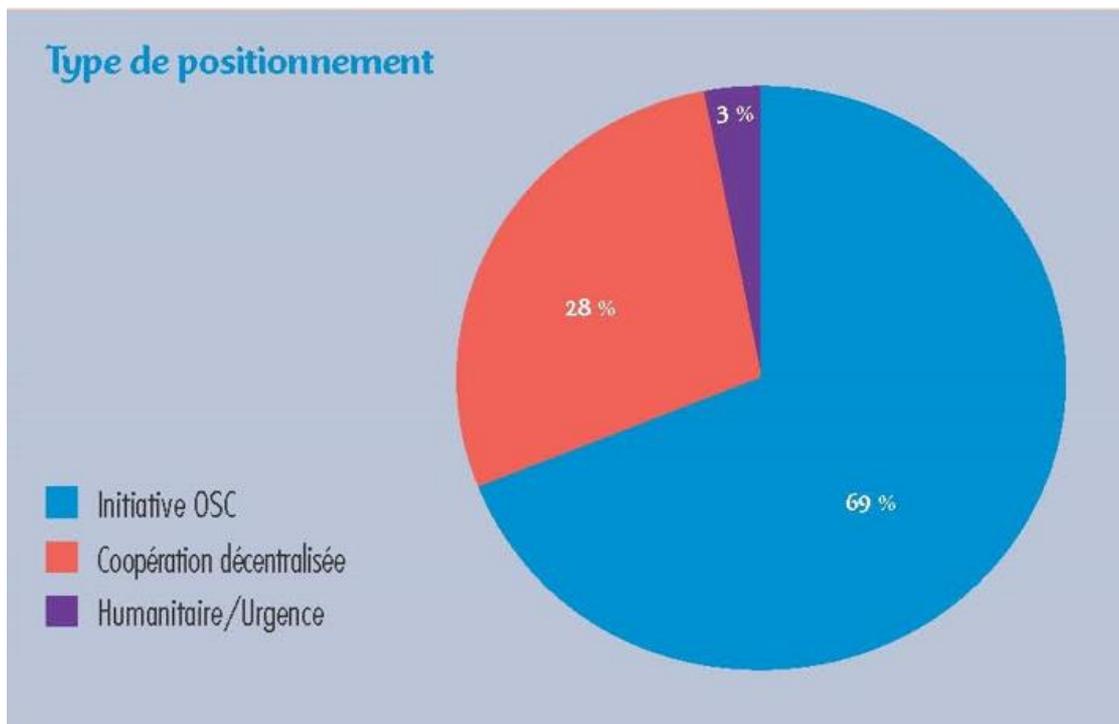




programme  
Solidarité-Eau

## Différentes formes d'engagement

- ✓ Partenaire de coopération décentralisée : 28 %
- ✓ Partenaire financier de projets portés par des OSC : 69 %  
(fonds de soutien ou soutien ponctuel)
- ✓ Réponse à des besoins d'urgence : 3 %



*Données 2020 (bilan qualitatif sur l'AECT eau/assainissement, réalisé tous les 3 ans)*

➤ **Une majorité de projets à l'initiative des OSC**

## Focus Loi Oudin : les limites

La Loi Oudin se focalise sur l'accès à l'eau et l'assainissement pour **les usages d'eau potable et domestique.**

Par conséquent les projets pour **les usages agricoles, pastoraux ou industriels de l'eau ou encore le drainage des eaux de surface ne peuvent être conduits dans ce cadre.**

>> **Sauf s'ils présentent un caractère connexe et marginal** par rapport à des opérations relatives à l'eau potable ou à l'assainissement (il n'est pas question d'exclure un projet d'adduction d'eau d'un petit centre urbain à cause de quelques abreuvoirs ou jardins maraîchers).

## Le pS-Eau

- ✓ **pS-Eau** : réseau des acteurs français pour l'accès à l'eau, l'assainissement engagé pour la gestion des ressources en eau.
- ✓ Notre mission : accompagner les acteurs (appui-conseil, formations), production de connaissances, animation de réseau
- ✓ Des animation spécifiques pour certains pays : Liban, Madagascar, Sénégal, Burkina Faso, Bénin, Togo, Mali, Niger, Maroc et Palestine. Tous les contacts de notre équipe sur le site [www.pseau.org](http://www.pseau.org)

OUTILS & MÉTHODES  
LES ESSENTIELS



## L'action extérieure des collectivités territoriales pour l'eau et l'assainissement

pS-Eau

programme  
Solidarité-Eau

1%  
SOLIDAIRE  
pour l'eau  
et l'assainissement

1 personne sur 4  
dans le monde  
consomme de l'eau  
non potable

1 personne sur 3  
dans le monde ne  
dispose pas d'un  
assainissement  
approprié

## Collectivités locales votre action compte !

Grâce à la loi Oudin-Santini,  
consacrez jusqu'à 1% de votre  
budget «eau et assainissement»  
à l'amélioration des conditions  
de vie des plus démunis.

OUTILS & MÉTHODES

Le suivi-évaluation  
à l'usage des **partenaires  
financiers** du secteur  
eau et assainissement



pS-Eau

programme  
Solidarité-Eau

pS-Eau

programme  
Solidarité-Eau



programme  
Solidarité-Eau

**Merci de  
votre  
Attention !**





## *Le pS-Eau : le siège à Paris et 2 antennes dans le Sud-Ouest :*

**Contact pour l'Occitanie, le Réseau Sénégal et le bassin du fleuve Sénégal :**

**Toulouse :**

**Irvina Parrel,**

**+33 6 22 23 85 47**

[Irvina.parrel@pseau.org](mailto:Irvina.parrel@pseau.org)

**Contact pour la Nouvelle Aquitaine :**

**Bordeaux :**

**Jérémy Guérin,**

**+33 6 6 49 00 95**

[Jeremy.guerin@pseau.org](mailto:Jeremy.guerin@pseau.org)

[www.pseau.org](http://www.pseau.org)